



Créateurs de droits nouveaux



CONGÉ DE CULTE

ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?

FO Énergie revendique son indépendance vis-à-vis de toutes organisations politiques, religieuses ou philosophiques et attache une importance fondamentale à la laïcité et aux valeurs républicaines.

Pour autant, il nous semble essentiel pour vivre ensemble la diversité, de faire émerger des droits nouveaux permettant de bénéficier de congés supplémentaires liés à la pratique d'un culte.



FO Énergie estime nécessaire de s'engager pour la diversité par des actes concrets. Cela permettra de faire des entreprises de la Branche, des lieux de travail plus inclusifs.



Revendication

FO Énergie

Mise en place d'un

Congé de culte

au niveau de la Branche

Ces congés spéciaux seraient accessibles à tous les salariés et ne se substitueraient en aucun cas aux jours fériés en vigueur énumérés par l'Art L3133-1 du Code du travail.

La diversité en entreprise est une richesse. Nombreux sont ceux qui mettent en œuvre des actions pour la promouvoir et lutter contre les préjugés ou les stéréotypes. Les convictions religieuses et leur pratique peuvent être une source d'interrogation, et générer un sentiment d'inégalité. FO Énergie estime essentiel que la Branche des IEG s'empare du sujet et crée un droit nouveau.



Élections professionnelles novembre 2023

